

Club Les Amis Du Berger Picard

Président : M. J.C. LARIVE 68, rue du 11 novembre 36240 ECUEILLE Tel : 02.54.40.24.02

Les éleveurs sont membres du CABP et se sont inscrits volontairement sur cette liste. Certains ont pris des engagements contraignants envers le club et leurs acquéreurs et signé une charte d'élevage.

Charte des éleveurs du C.A.B.P.

Signataire de la charte je m'engage à me conformer à toutes les exigences suivantes :

1. Respecter scrupuleusement les règlements officiels de la cynophilie française concernant la déclaration et l'enregistrement des chiots au L.O.F.
2. Élever dans des conditions sanitaires correctes, ne pas faire reproduire ses lices tous les six mois, (sauf exception : portée initiale en nombre réduit de produits ou mortalité importante, par exemple).
3. Ne livrer que des chiots en parfait état général attesté par un vétérinaire sur un « certificat de visite vétérinaire » qui stipule, éventuellement, tout problème apparent lors de la cession.
4. M'assurer, dans toute la mesure du possible, que l'acquéreur du chiot sait à quelle responsabilité il s'engage en l'adoptant au sein de sa famille.
5. Communiquer au CABP dès la vente des chiots, les coordonnées de tous les chiots produits (origines, date de naissance, nom, n° L.O.F., identification, nom et adresse des nouveaux propriétaires...).
6. Indemniser l'acquéreur en cas de défaut héréditaire ou congénital non signalé par l'éleveur sur le contrat de vente, mais non accidentel ou imputable à des soins inappropriés ou insuffisants pendant la croissance du chiot. Indemnisation sur la base du remboursement de la moitié du prix du chiot, ou son remplacement pur et simple (si la chose est possible pour l'éleveur).
7. Remettre aux acquéreurs un bulletin d'adhésion au CABP, une notice d'élevage et d'information sur la race, conseil d'élevage, conseil pour les expositions etc
8. Pouvoir justifier que les producteurs choisis le sont dans le but de faire progresser l'élevage. Ne pas utiliser pour la reproduction des chiens dont les examens sanitaires ne sont pas effectués ou des chiens dont le caractère n'est pas stable.
9. M'efforcer de participer aux manifestations du CABP spéciales, régionales ou nationales d'élevage.
10. Ne pas dénigrer les autres éleveurs de la race ni le CABP.

Nom :

Prénom :

affiche :

adresse

téléphone :

e-mail :

Fait à

le :

signature :

EN ECHANGE :

Les membres signataires de la Charte d'Elevage seront **signalés sur le site du CABP** dans le listing habituel des éleveurs, par une **couleur différente** de celle des autres éleveurs.

De même vous pourrez les retrouver dans le listing de **votre bulletin**, en **caractères gras et obliques**.

Eleveur signataire de la charte d'élevage de la R.A.C.P.

Renseignements à transmettre au plus tard 6 mois après la naissance des chiots

Nom de l'éleveur :

Date de naissance des chiots :

Père des chiots :

Mère des chiots :

Nom du chiot	N° tatouage ou puce	N° de L.O.F	Sexe	Nom et adresse des nouveaux propriétaires.

A retourner dans les 6 mois après la naissance des chiots par mail ou par courrier :

Françoise QUINTON 2 rue Cadot 17200 ROYAN. E-mail : francoise.quinton@wanadoo.fr